

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2021 - 19 h 00

PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Arnaud MANGIN, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Régis NOTOT, Philippe DESCHODT, Pascal ROUSSEAU, Serge BEAREZ, Eric EGO, Quentin BERNARD, Jocelyn OGER, Mmes Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Anne-Marie MASTROMONACO, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Valérie GOUPY, Audrey VERHAEGHE

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Valérie GOUPY à M. Laurent MARTINEZ, Mme Audrey VERHAEGHE à M. Claude MERLY,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 PRESENTS –27 VOTANTS

❖ ***Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 Février 2021***

M. LE MAIRE : Je ne sais pas s'il y a des remarques.

M. OGER : Ma première remarque, je disais simplement qu'il fallait savoir se remettre en cause. Si vous commencez à censurer comme ça...

M. LE MAIRE : Si vous ne parlez pas dans le micro, on ne peut pas vous entendre. Vous avez encore l'air bien énervé. Prenez des calmants, je n'en sais rien.

M. OGER : Taisez-vous Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous êtes bien énervé.

M. OGER : Oui, je suis énervé, parce que non seulement à chaque Conseil, j'ai le droit à des remarques désobligeantes de votre part, mais maintenant c'est « inaudible ».

Ça sert à quoi d'avoir un Conseil si on ne peut pas discuter. On dit des choses qui déplaisent, c'est « inaudible ». C'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui écoute l'enregistrement, c'est une société qui écoute la bande ce n'est pas moi.

M. BERNARD : Si vous ne parlez pas dans le micro, ce n'est pas enregistré.

❖ *Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal*

M. LE MAIRE : Contrat de vente d'électricité avec la société ENGIE.
Contrat d'assurance responsabilité civile avec la Société Paris Nord Assurances Services.
Location appartement situé 11 rue Auguste Maton.
Pas de remarque ?

FINANCES

- **N° 01– Rapport d'Orientation Budgétaire 2021**

M. MARTINEZ : J'aller débiter mes propos en vous précisant que lorsqu'on prend la parole et ce n'est pas nous qui l'avons constaté lors du dernier Conseil, beaucoup de personnes sur le site Facebook, ont constaté qu'ils n'entendaient pas les questions.
Ils entendent les réponses, mais pas les questions.
Et en fait, c'est parce que vous tournez la tête à chaque fois en direction opposée du micro, donc on n'entend pas les questions.

Chers élus, je vais vous présenter le ROB, Rapport d'Orientation Budgétaire, qui donne lieu au DOB, Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce document devra faire l'objet d'un Conseil Municipal distinct de celui du budget qui sera voté.
Ce document, reprend à la fois les résultats comptable 2020 et les prévisions 2021 et même les projections pour 4 ans, c'est ce que l'on appelle le prévisionnel d'investissement envisagé.
Ce document a été préparé par notre DGS en collaboration avec les membres de la comptabilité en respectant les orientations et délibérations des élus, je tiens à les remercier pour le travail fourni.

Je rappelle le principe, les élus décident des grands axes des dépenses, ils fixent les objectifs et la façon d'utiliser le budget de la commune et les agents techniques de la commune, DGS, comptabilité, se chargent de la présentation comptable, en plaçant les différentes dépenses et recette dans les bonnes lignes budgétaires.

Ce ROB a été présenté lors de la dernière commission finances, durant laquelle certains ont pu s'exprimer une première fois, avant le débat de ce soir.

Comme chaque année, depuis le triste évènement de 2016, je tiens à vous préciser que les chiffres présentés ce soir, concernant les résultats de l'année écoulée et les prévisions, sont les mêmes que ceux qui vous seront présentés lors du prochain Conseil Municipal durant lequel nous voterons le budget.

Aussi, pour être cohérent et conserver une certaine crédibilité de notre statut d'élu, je vous demanderai de voter de la même façon le ROB et le budget, puisque les chiffres sont identiques.

Voter pour aujourd'hui et contre lors du budget nous ramènerait en absurdie.

Merci d'avance.

Le document que vous avez devant vous, le ROB, je vous fais grâce du préambule parce que je sais que vous l'avez déjà potassé.

Vous avez le contexte général, la situation économique et sociale.

La croissance du PIB réel, - 8,7 en 2020 et + 7,4 en 2021.

L'indice des prix à la consommation : 0,6 en 2021, 0,5 en 2020.

Le taux de chômage, 9,1 en 2020 et 11,1 en 2021.

Pour résumer la suite de la première page, qui parle surtout de la situation économique et sociale, nous retiendrons qu'il y a eu une stabilité des dotations, c'est ce qui nous intéresse au niveau de la ligne disparité.

Au niveau des ressources humaines, un gel du point d'indice de la fonction publique, 53,2323 €, valeur inchangée depuis le 1^{er} février 2017.

Augmentation du SMIC au 01/01 : 10.23 €+1.1%.

Prime de précarité : peu d'impact => contrat éligible peu présent

Les charges patronales seraient stables.

Nous allons nous intéresser maintenant à la situation de Marchiennes avec la rétrospective 2020.

Vous avez le bilan 2020.

Les résultats définitifs, comme vous le savez, il y a deux sections, fonctionnement et investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 540 182.37€ (2019 : 4 003 538.39€)

Recettes : 4 634 320.86€ (2019 : 4 607 756.68€)

Excédent 2020 : + 1 094 138.49€ (2019 : + 604 218.29€)

Section d'investissement

Dépenses : 2 537 962.01€ (2019 : 1 122 304.36€)

Recettes : 1 238 067.88€ (2019 : 1 180 337.63€)

Vous voyez qu'il y a eu beaucoup de dépenses en investissement, la bonne nouvelle c'est qu'en N+2, nous récupérons la TVA. C'est-à-dire qu'en 2022, nous aurons une dotation FCTVA qui sera assez conséquente et qui nous permettra de faire de nouveaux travaux.

Vous voyez une stabilité des recettes.

Déficit 2020 : - 1 241 860.86€ (2019 : + 58 033.27€)

Pas de panique, un déficit en investissement, mais un excédent en fonctionnement.

Section de fonctionnement, rétrospectives financières des années 2016 à 2020.

Le chapitre 011, les charges à caractère générale, a vu une forte diminution des dépenses. Même si une grande attention continue d'être appliquée concernant les dépenses, la crise sanitaire est largement responsable de cette forte baisse, confinement avec la fermeture des écoles, protocole sanitaire qui a lourdement modifié les conditions d'accès à l'ACM de juillet, divisant par plus de 2 le nombre d'enfants accueillis, annulation de l'accueil aux Evoïches, annulation des manifestations. Il est rappelé que les dépenses réelles sont les dépenses de fonctionnement auxquelles ont été déduites diverses dépenses dites « d'ordre » (c'est-à-dire les écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement et passées de section à section), telles que les dotations aux amortissements ou aux provisions.

Vous avez sur les 5 années, 2016 à 2020 le tableau des dépenses.

Vous voyez au niveau du total des dépenses réelles, une certaine stabilité, 3,7 M€ en 2016, 3,7 M€ en 2017, 3,7 M€ en 2018, 3,8 M€ en 2019, 3,4 M€ en 2020.

Les principales charges sont les suivantes :

- personnel (salaires, cotisation, assurances...)

- services des écoles et des accueils péris et extra scolaires (ALSH, accueil du mercredi, garderie, PRJ)
- énergies eau/gaz/électricité
- alimentation
- entretien des Bâtiments, des espaces verts, de la voirie
- l'éclairage public
- le fleurissement
- flotte automobile
- les cotisations aux organismes de regroupement comme le SDIS – SMTD – SIDEN-SIAN pour l'assainissement et à partir de 2021 pour la défense de l'incendie.

Evolution de la dette au 31 décembre 2020. Nous avons deux crédits en cours.

Le premier contracté est pour le dojo et la salle de pétanque, pour un montant de 1,5 M€, la date de fin de ce crédit est pour le 1^{er} mars 2023.

Un deuxième est pour un emprunt de 1,475 Me pour divers investissements, date de fin au 1^{er} aout 2031.

Il faut savoir qu'à partir de mars 2023, nous n'aurons plus qu'un crédit en cours, ce qui nous laissera une possibilité d'investir.

Vous avez le récapitulatif de la dette pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020.

Vous avez le capital restant dû et le capital remboursé sur période.

La situation pluriannuelle des emprunts, capital restant dû de 2018 à 2024. Vous retrouvez les deux prêts.

L'évolution des effectifs de la commune au 31 décembre.

L'effectif total est stable depuis 2017.

L'évolution des rémunérations et cotisations.

La même chose, une grande stabilité depuis 2018, un total des régimes indemnitaires de 1 451 447 €.

Le tableau des retraites, la même conclusion, stabilité et même légère baisse pour 2020.

L'IRCANTEC en dessous, pareil, une stabilité.

Recettes de Fonctionnement

Le chapitre 013 enregistre une hausse de 17.13% essentiellement dû au remboursement des autorisations d'absences durant le 1er confinement.

Le chapitre 74 avec une augmentation de la dotation de solidarité rurale

Le chapitre 70 enregistre quant à lui une baisse de 22.93% dû essentiellement à la crise sanitaire, la fermeture de certains services écoles, cantine, accueil de Loisirs durant le 1er confinement, Accueil Evoïches, forte diminution des inscriptions lors de l'accueil de juillet.

La baisse du chapitre 77 (produits exceptionnels) correspond au remboursement du sinistre de l'église. Ensuite, vous avez l'évolution des articles principaux.

Remboursements des salaires, en 2020 : 79 003 €.

Vous avez tout le tableau des recettes de fonctionnement.

Les principales recettes de la section de fonctionnement.

Les recettes fiscales des 03 taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Les autres taxes et impôts : l'attribution de compensation versée par la CCCO, les droits de places, la taxe sur l'électricité, le FNGIR (fonds national garanti individuel des ressources), le fonds de péréquation sur les ressources communales.

Les dotations et compensations de l'Etat : la dotation forfaitaire, la dotation solidarité rurale, la dotation de péréquation.

Les compensations : la taxe additionnelle, fonds départemental de la TP, compensations exonération taxes foncières et habitation, dotation unique de compensation.

Les subventions et participations : le Département pour les salles de sport, la CAF pour les accueils de loisirs enfance jeunesse, les remboursements des sinistres.

Les produits des services communaux : le cimetière, les redevances à caractère de loisirs, produits de la cantine, les produits des biens loués.

Les autres recettes de fonctionnement : les remboursements des indemnités journalières, remboursement des salaires pour le personnel en contrat d'insertion, les avoirs sur factures, le produit des cessions des immobilisations, les indemnisations des assurances sur les sinistres.

Je vous présente les chiffres en vrac, vous aurez l'occasion d'en débattre après si vous le souhaitez.

Evolution de la Fiscalité sur Marchiennes.

Taux de la taxe d'habitation stable depuis de nombreuses années.

Le foncier bâti et le foncier non bâti, stables également.

Taux

	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe Habitation	37.62	37.62	37.62	37.62	37.62
Foncier Bâti	31.03	31.03	31.03	31.03	31.03
Foncier Non Bâti	88.21	88.21	88.21	88.21	88.21

Les bases :

	2016	2017	2018	2019	2020
TH	2 909 282,00 €	3 026 952,00 €	3 056 466,00€	3 047 250,00€	3 075 000,00 €
Evolution en %	-1,01%	4,04%	0,98%	0,30%	0,91%
FB	2 294 721,00 €	2 358 945,00 €	2 403 450,00€	2 476 208 €	2 518 000,00 €
Evolution en %	2,12%	2,80%	1,89%	3,03%	1,69%
FNB	74 789,00 €	75 051,00 €	75 963,00€	77 995 €	78 700,00 €
Evolution en %	0,79%	0,35%	1,22%	2,67%	0,90%
Base TH Logement vacant	98 387,00 €	78 339,00 €	63607,00€	49 671 €	45 992,00 €
Evolution en %		-20,38%	-18,81%	-21,91%	-7,41%

Concernant l'épargne, Madame la DGS nous a précisé que l'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

Et l'épargne nette, le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.

FORMATION EPARGNE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Estimé
Recettes courantes de fonctionnement	4 517 956,57	4 426 814,57	4 498 838,67	4 559 310,42

Dépenses de gestion	3 699 839,17	3 743 357,74	3 846 713,37	3 422 264,81
EXCEDENT BRUT COURANT	818 117,40	683 456,83	652 125,30	1 137 045,61
Produits exceptionnels	13 523,79	7 715,33	108 585,65	22 152,66
Charges exceptionnelles	131,12	2 670,39	991,37	2 742,69
EPARGNE DE GESTION	831 510,07	688 501,77	759 719,58	1 156 455,58
Produits financiers	-	-	332,36	-
Charges financières (hors INCE)	58 906,39	53 115,70	47 113,35	40 890,81
EPARGNE BRUT*	772 603,68	635 386,07	712 938,59	1 115 564,77
Remboursement en capital de la dette	268 549,24	190 755,35	196 757,70	202 980,00
EPARGNE NETTE* (EPARGNE DISPONIBLE)	504 054,44	444 630,72	516 180,89	912 584,77

Taux épargne brut (épargne brute / recettes fct)	17,10%	14,35%	15,84%	24,47%
Taux épargne nette (épargne nette / recettes fct)	11,16%	10,04%	11,47%	20,02%

Une grande stabilité depuis 4 ans.

Nous allons passer à la section d'investissement.

Rétrospectives financières des années 2016 à 2020.

Les dépenses d'investissements.

Elles correspondent essentiellement aux restes à réaliser 2019 en particulier le paiement des dépenses concernant l'Eglise mais aussi, les travaux rue Maton et rue du Pont, la vidéoprotection, les travaux au cimetière, le remboursement de la dette.

CHAPITRE	2016	2017	2018	2019	2020
10 - Immobilisations corporelles	0.0€	0.0€	9 776,50 €		0.0€
16 - Emprunts et dettes	249 184,93€	268 709,24€	191 295,35 €	196 757.70 €	202 980.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	167 834,19€	59 232,49€	86 485,67 €	22 886.40 €	19 627.10 €
21 - Immobilisations corporelles	474 748,53€	287 854,73€	567 008,13 €	37 799.65 €	135 909.85 €
23 - Travaux en cours	559 381,11€	853 124,27€	617 586,68 €	768 711.04 €	72 942.70 €
Dépenses réelles par opérations					2 024 670.62 €
040 - Opération d'ordre (transfert de section)	0.0€	38 914,45€	38 261,45 €	0 €	52 257.78 €
041 - Opération d'ordre Patrimoniales	61 184,61 €	55 634,05€	207 447,31 €	96 149.57 €	29 576.00€
TOTAL	1 512 333,37 €	1 563 469,23€	1 717 861,09€	1 122 304.36€	2 537 962.01€

Recettes d'Investissement

Elles correspondent essentiellement à l'excédent de fonctionnement capitalisé, le virement de la section de fonctionnement, le FCTVA sur les investissements de l'année N-2, les subventions pour les travaux Eglise, le programme RD35-957, la rue du Pont, l'enfouissement des réseaux.

CHAPITRE	2016	2017	2018	2019	2020
10 - Dotation, fonds divers, réserves	495 660,00€	535 148,97€	424 629,28 €	768 628.01 €	851 389.36 €
13 - Subventions	14 928,10€	136 669,42€	251 537,11 €	202 721.43 €	278 530.27 €
16 - Emprunts- Cautions	1 476 380,00€	- €	- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 305,23 €	- €	10 950,00 €	- €	- €
040 - Opération d'ordre	211 233,06€	557 870,68€	143 114,73 €	112 838.62 €	78 574.29 €
041 - Opération d'ordre	61 184,61€	55 634.05 €	207 447,31 €	96 149.57 €	29 573.96 €
TOTAL	2 260 691,00€	1 28323,12€	1 037 678,43€	1 180 337.63€	1 238 067.88€

La rétrospective des subventions obtenues depuis 2016.

Il est toujours intéressant de regarder ce que nous sommes capables d'aller chercher pour les projets.

Vous avez depuis 2016, les subventions obtenues.

Par exemple pour l'église, clos, couvert en 2019/2020, sur 1 067 873 € nous avons obtenu 563 575 €, ce qui fait à peu près 53 % de subvention quand même.

Pour la réhabilitation de l'appartement rue Maton, nous avons obtenu 50 % de subvention.

70 % de subvention pour le plateau installé route de Somain, rue de Lille avec les panneaux lumineux.

129 920 € pour la rue du Pont ainsi que 23 195 € pour le plan de relance.

Concernant l'église, le clos couvert, les 200 000 € du Département, c'est une question posée par Monsieur Oger, c'est Villages et Bourgs.

Les orientations financières 2021.

C'est important d'en parler.

La Direction Générale des Finances Publiques a proposé d'expérimenter deux formules de fiabilisation des comptes pour des collectivités qui n'ont pas vocation à voir leurs comptes certifiés par délivrance d'une attestation de fiabilité des comptes ou par la synthèse sur la qualité des comptes devant l'assemblée délibérante ou de la commission des finances.

C'est donc notre cas.

Tout naturellement, la commune s'est portée candidate dans le processus de certification des comptes des collectivités locales, expérimentation pilotée, en application des dispositions de l'article 110 de la loi NOTRe, par la Cour des comptes et, a été la seule commune retenue dans le Département du Nord.

Notre commune est la seule à avoir été retenue pour cette expérimentation.

La réglementation du secteur public local ne prévoit aucune communication du comptable public à l'assemblée délibérante en dehors du compte de gestion sur chiffres, contrairement aux établissements publics nationaux et aux établissements publics locaux d'enseignement.

Formule alternative à la certification des comptes, la synthèse sur la qualité des comptes consiste en une présentation orale devant l'assemblée délibérante, ou la commission des finances, dans le cadre de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif et, en cible, du compte financier unique.

Elle porte exclusivement sur la qualité comptable des comptes de l'exercice clos de la collectivité locale ; les travaux menés sont strictement limités à l'examen de la qualité comptable de thèmes présélectionnés et, à leur conformité à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.

Elle met en exergue, de façon objective, aussi bien les principaux points positifs que négatifs et valorise les travaux de fiabilisation comptable entrepris par la collectivité locale ainsi que les résultats obtenus.

Le conseiller aux décideurs locaux s'attache à expliciter les enjeux et, dans la mesure du possible, à proposer une démarche de progrès pour les thèmes dont la qualité comptable demeure perfectible, proposition des « axes de progrès ».

Cette synthèse ne porte que sur la qualité comptable : elle n'aborde ni la gestion, ni l'analyse financière.

Ce processus entraîne des modifications dans notre manière de faire, la 1^{er} les comptes de gestion et administratif ne seront pas présentés ni votés avant le vote du Budget Primitif 2021, mais avant la fin du mois de juin de cette année.

Cela n'empêche pas la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020. Ensuite une multitude d'écritures en régularisation vont être faites sur les exercices antérieurs, avant les années 2000.

Notamment des écritures d'ordre concernant la construction de la perception, la salle des fêtes et les garages.

Ce sont des opérations d'ordre.

La construction du Budget Primitif 2021 devrait s'établir comme suit.

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, suppression de modulation du tarif relatif à la taxe sur l'électricité), la crise sanitaire qui perdure, le transfert de notre compétence défense d'incendie au SIDEN SIAN qui génère une dépense supplémentaire, la priorité de la municipalité sera pour cette année encore :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition (taxe foncière essentiellement, puisque les autres n'existent plus.

- De ne pas augmenter des différentes tarifications pour l'année 2021 ou année scolaire 2021-2122.

- De maintenir la masse salariale.

- De maintenir voir diminuer les charges à caractères générales – Renégociation des contrats électricités et gaz suite à la fin des tarifs réglementés EDG/GDF – passage en régie de la téléphonie.

- Concernant les charges financières, le CRD au 31 décembre 2021 s'élèvera à 1 249 637,62 €.

Un emprunt de 500 000€ est envisagé pour l'achat de l'immeuble rue Jean Jaurès et les travaux qui vont s'en suivre.

La section de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2021 sont évaluées à 3 753 474 €, contre 3 868 085 € au BP 2020, soit une diminution d'environ 3.07%.

Néanmoins de grosses dépenses d'entretien de patrimoine sont prévues comme la mise en sécurité du pignon de la brasserie Dufour et celle des baies de l'église.

Vous avez les chapitres avec les dépenses.

CHAPITRES	B.P. 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1 321 423.25€	1 231 374.00 €	1 182 031.00 €	794 747.39€	1 039 974.00€

012 - Charges de personnel	2 122 590,00€	2 102 287.18 €	2 129 343.00 €	2 088 556.81€	2 129 440.00€
014 – Atténuations de produits				25 000.00 €	0.00€
65 - Charges de gestion courante	523 200,00 €	513 052.19 €	517 010.00 €	513 960.61€	540 200.00€
66 - Charges financières	67 200,00 €	42 995.03 €	36 601.00 €	36 600.58€	38 910.00€
67- Charges exceptionnelles	3 100,00 €	991.37 €	3 100.00 €	2 742.69€	4 950.00€
023 - Virement à la section d'inves.	494 258,00 €		600 000.00€		600 000.00€
042 -Opérations d'ordre	112 841,00 €	112 838.62 €	77 978.00 €	78 574.29€	91 835.00€
TOTAL	4 644 612.25 €	4 003 538.39 €	4 546 063.00 €	3 540 182.37€	4 445 309.00€

Sur le chapitre 65, charges de gestion courante ; c'est une question posée par Monsieur Oger ; qui demandait pourquoi le budget primitif 2021 prévoyait une hausse.

Si vous regardez le compte en question, vous avez le service incendie. Nous payons en 2021, 32 000 € de plus, suite à l'adhésion au SDIS et au dernier trimestre 2020, nous avons dû payer beaucoup plus pour la piscine d'Hornaing.

Notre délégué à la piscine d'Hornaing, Valérie, demande des justificatifs, des éclaircissements sur les paiements alors qu'en 2020 il y a eu très peu d'entrées et nous avons dû payer la même chose, voire plus en 2020 qu'en 2019.

Voilà pourquoi ce budget charges de gestion courante est plus élevé en 2021 qu'en 2020.

Donc vous avez un total au budget 2021 de 4 445 309 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement, vous avez un total de 4 445 309 € contre 4 634 320 € en 2020.

Donc bien entendu, les chiffres, au niveau du budget primitif, sont identiques en dépenses et en recettes.

Au niveau de la section d'investissement.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 397 552,86 €. Vous avez les dépenses d'investissement et le reste à réaliser de l'exercice précédent pour un montant de 327 637 €.

Le reste à réaliser est ce que nous payons sur l'exercice 2021, sur des investissements prévus en 2020.

En fin d'exercice nous votons la possibilité d'utiliser le quart du budget du montant de l'exercice précédent pour pouvoir commencer l'année et pouvoir commencer les activités.

Vous avez le détail du quart du budget utilisé avec les informations, pour un total de 30 809 €.

Ce n'est pas énorme, mais si cette décision n'était pas votée, d'utiliser le quart du budget, nous ne pourrions pas commencer en début d'année.

Pour les prévisions de dépenses 2021.

Le remboursement du capital des emprunts, nous n'avons pas le choix.

Le reliquat des travaux de l'église pour la partie toiture.

La restauration des œuvres, tombeau et statue Ste Rictrude.

Les travaux de la traversée de Marchiennes en partenariat avec le Département.

La sécurisation de la traversée de Marchiennes, plateau surélevé rue de Lille et pose de panneaux de signalisation lumineux.

Le projet de requalification de la Résidence de la Dordonne.

Le changement des menuiseries, écoles Dolto et Brassens, issues de secours salle Michel Bernard et porte des garages rue Victor Bourle.

Les acquisitions de matériel, achat d'un broyeur d'accotement pour les espaces verts, matériel tables et chalets pour le service technique, mobilier restaurant scolaire Ecole du Grand MEAULNES, mobilier écoles Georges Brassens et Dolto- Mobilier nouveau PRJ et illuminations.

Les frais du programmiste et d'une provision pour l'architecte du projet du Presbytère.

Les différentes opérations d'ordre.

L'achat de l'immeuble sis 20 et 22 rue Jean Jaurès afin de pouvoir y réaliser un parking de 38 places.

Projet important qui permettra aux gens qui viennent déposer leurs enfants à l'école Saint Thérèse de pouvoir se stationner le temps de déposer les enfants et ne plus s'arrêter en pleine voie.

Vous retrouvez le total de 4 397 852,86 €, que vous avez en dépenses.

Au niveau des recettes.

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 : 379 382 €.

Vous avez le détail, on retrouve les travaux de menuiseries aux écoles et restaurant scolaire.

Les travaux sur la route de Somain, le réaménagement du centre bourg, la rue du Pont.

La réhabilitation clos et couvert de l'église (Région, Drac et Villages et Bourgs).

Les principales prévisions de recettes pour l'exercice 2021.

Le versement du FCTVA des travaux d'investissement réalisés N-2 (2019).

L'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Le virement de la section de fonctionnement, comme nous faisons tous les ans, 2021.

Le versement de la TAM (Taxe d'aménagement).

Les subventions sollicitées auprès du Département, de l'Etat, de la Région, de la CAF, pour les projets de la Dordonne.

Le programme de voirie RD35-957 et les frais pour le nouveau PRJ.

La réalisation d'un emprunt pour un montant de 500 000 €.

Vous retrouvez les recettes pour un montant de 4 397 852,86 € qui s'équilibrent donc avec les dépenses.

Les détails pour les perspectives des travaux pour le plan pluriannuel d'investissement pour les 4 ans à venir.

Le tableau reprend les prévisions, les montants sont exprimés en TTC, c'est une fourchette haute avant mise en concurrence.

Pour l'année 2021, ils intègrent le montant des restes à réaliser.

Les dossiers de subventions seront déposés en fonction de l'avancement des projets.

Les travaux seront envisageables en fonction de la capacité financière de la commune et après accord des subventions éventuelles.

A ce jour, des demandes de subventions pour 2021 sont en cours de dépôt, nous ne connaissons pas encore les montants alloués, tout comme nous ne connaissons pas les modalités ni les taux appliqués pour les années 2022 et suivantes.

Il nous est seulement possible de projeter, en fonction des taux actuels, d'autant que les instances Départementales et Régionales sont dans une année de renouvellement électoral.

Pour 2021 vous retrouvez le solde des travaux de l'église, restauration des œuvres.
Les travaux des écoles.
Les travaux d'aménagement à la salle des sports.
Les travaux des garages.
L'AMO pour le presbytère.
Les travaux de sécurité routière.
L'AMO pour la Dordonne et les travaux pour un montant de 1,1 M€.
Les travaux rue du Pont.
Les travaux et AMO, 4^{ème} tranche CD35-957.
La rue des jardins pour 2022.
Le parking de covoiturage, pour 2021 ainsi que le parking rue Jean Jaurès avec l'achat de la maison, pour un montant en 2021, de 210 000 €.
Pour 2022 :
Il y aura l'aménagement de la salle Michel Bernard.
Les travaux d'aménagement pour 50 000 € de la salle des sports.
Les travaux d'aménagement au cimetière pour 25 000 €.
L'AMO pour le presbytère.
15 000 € tous les ans pour les travaux de sécurité routière.
100 000 € pour la Dordonne, ça sera la fin.
450 000 € pour la rue des jardins.
Les travaux pour le parking de covoiturage, 200 000 €.
L'AMO du parking rue Jean Jaurès et les travaux de ce parking.
Pour 2023 :
A noter les travaux d'aménagement de la salle Michel Bernard : 150 000 €.
Les travaux au presbytère pour 600 000 € en 2023 et 1 M€ en 2024.
200 000 € pour les travaux du parking rue Jean Jaurès, pour 2023.
565 730 € pour la Grand-Place, les travaux et AMO ainsi que la rue Galette.
108 000 € pour la rue des Frenelles.
Pour 2024 : 20 000 € pour l'église et AMO.
1 M€ pour les travaux du presbytère.
134 000 € pour la rue du Clos et 20 000 € pour l'AMO de la rue de l'Abbaye.
Voilà pour les prévisions des 4 ans à venir, bien sûr, c'est une prévision évolutive, mais elle fixe les grands axes.
En ce qui me concerne, j'ai terminé de vous lire le Rapport d'Orientation Budgétaire.
Je vous laisse à vos commentaires, nous pouvons passer au Débat d'Orientation Budgétaire.
Si vous avez des remarques, n'hésitez pas.

M. OGER : Page 15, dans le tableau, il est constaté une baisse des impôts et taxes. Je pensais que la baisse de la taxe d'habitation n'était pas encore mise en œuvre. Quand vous avez présenté les taux d'imposition et les bases, vous avez dit dans les recettes : 3 M€.
Ce n'est pas 3 M€ puisque c'était la base d'imposition, mais par contre, page 15, chapitre impôts et taxes, il y a une légère baisse des impôts et taxes par rapport à 2020. A quoi ça correspond dans le budget prévisionnel. Je sais que c'est du prévisionnel, mais...

M. MARTINEZ : On était à 2 235 413 € en 2020 et on est à 2 221 913 €, moi j'appelle ça une stabilité, mais bon.

M. OGER : Je suis d'accord, mais les bases d'impositions augmentent régulièrement chaque année donc il devrait y avoir plutôt une tendance à la hausse qu'à la baisse. Bon, c'est tout, c'est une remarque. Si on peut avoir une explication.

M. MARTINEZ : On va regarder dans le chapitre 73, je vais laisser la parole à Madame la DGS.

Mme MIXE : non audible.

M. OGER : Il y a d'autres communes où ils annoncent des bases en augmentation. Je crois que c'était sur Orchies, 0,2 %.

Mme MIXE : J'ai eu confirmation, nous les recevrons le 31 mars.

M. OGER : D'accord.

Une autre question, ça sera la dernière. Dans le programme pluriannuel d'investissement, il y a une légère pause en 2022 alors que tout à l'heure vous disiez que ça serait une année propice pour l'investissement puisqu'avec les investissements qui ont été faits en 2020, assez importants, il y aura un retour du FCTVA. On passe de 2 M€ à moins d'1 M€.

M. LE MAIRE : Il semble que c'est le report de la Place De Gaulle, Madame la Directrice ? C'est la place du Général de Gaulle. Cette année, avec le plan de relance, nous faisons la Dordonne. Il y en a pour 1 M€ et la place de Gaulle qui devait être faite en 2022, sera faite en 2023.

M. OGER : Autant pour moi, c'est vrai, on l'avait dit en commission des finances.

M. LE MAIRE : Je vous en avais parlé. Et c'est bien, au moins je vous répète la même chose.

M. MARTINEZ : Je vais profiter pour répondre à une de vos questions, Monsieur Oger, vous nous demandiez de transmettre le détail de compte 65-31, qui concerne les indemnités des élus. Rassurez-vous, il n'y a aucune augmentation, nous n'avons pas augmenté, c'est stable.

Ainsi que le 65-32, qui sont les frais de réception, qui sont quasiment à néant, il y a 200 € je crois. C'est stable également.

C'est l'explication que j'ai donnée tout à l'heure avec la piscine et le SDIS.

M. OGER : Si vous pouviez les transmettre et j'aurais souhaité avoir un éclaircissement, sur l'aide départementale aux villages et bourgs. Qu'est-ce que ça représente depuis que cette mesure existe ? Ce n'est pas ancien, ça fait quelques années.

Ça représente une somme importante ?

Et le plan de relance, quel était son impact pour notre commune ?

M. MARTINEZ : Pour répondre à votre première question, je suis allé voir dans le détail des subventions que nous avons reçues. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons eu 200 000 € concernant l'église, clos, couvert pour 2019/2020.

Mme MIXE : Et puis il y a eu le plan de relance à du Département ADVB, fin d'année dernière. Nous avons déposé le dossier des menuiseries des écoles et de la salle Michel Bernard.

L'ADVB c'est une année sur deux, donc, en 2018/2019 nous avons déposé l'église.

Cette année nous déposons la résidence de la Dordonne.

Concernant le plan de relance de la Région, nous avons déposé également le dossier de la Dordonne. Donc cette année, Dordonne, et en 2023, nous déposerons la place De Gaulle. C'est une année sur deux.

M. OGER : Et où en est-on dans le plan d'investissement pour la progression des travaux de mise en accessibilité sur la commune ?

Est-ce qu'il y a encore beaucoup de bâtiments, où en est-on, quelles sont les échéances ?

M. LE MAIRE : Il y a eu pas mal de bâtiments de faits. La salle des fêtes, la mairie avec l'ascenseur.

M. OGER : Qu'est-ce qu'il reste à faire ?

Mme MIXE : Là, nous travaillons sur la salle Michel Bernard et il y aura l'an prochain, un audit avec VERITAS, comme il a fait en 2016. Il y a eu un premier diagnostic et l'an prochain, il y aura un deuxième diagnostic pour voir où nous en sommes. Mais nous avons fait la salle des fêtes, la Poste, la mairie, les écoles.

M. LE MAIRE : Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, si on fait le parvis de l'église, il va y avoir l'accessibilité aussi pour les handicapés.

Mme MIXE : Et ensuite le gros des travaux était dans le bâtiment du presbytère, qui sera réhabilité dans le cours du mandat.

M. OGER : Et la médiathèque, puisqu'on en a parlé au dernier Conseil ?

Mme MIXE : Elle en fait partie également, ça fait partie du solde du diagnostic qui aura lieu l'année prochaine.

M. OGER : Il y a pas mal de discussions là-dessus, mais je suppose que vous avez les mêmes remarques que moi. C'est pourquoi on n'avance pas sur la réfection de la rue de l'Abbaye et qu'on va faire, par exemple, la rue du Clos.

M. LE MAIRE : Cette année, il y avait des choix à faire. On a mis la Dordonne. La rue de l'Abbaye, nous avons refait un tapis l'année dernière. C'est vrai que dans cette rue, les trottoirs sont tristes, mais quand je vois tous les travaux ; allez dans la rue des Jardins, la rue des Frenelles, elle est triste. Mais on ne peut pas tout faire.

M. MARTINEZ : Mais vous avez raison, on garde dans le coin de notre tête cette rue de l'Abbaye. Nous avons déjà fait une estimation, je crois qu'il y en avait pour plus de 1 M€, rien que du Colombier jusqu'à l'ancienne caserne des pompiers. C'est vrai qu'il faudra le faire, mais une chose à la fois.

M. LE MAIRE : Et les gens d'Elprêt, n'ont jamais eu de trottoir.

M. OGER : Je sais, je n'en ai pas parlé je vous ferais remarquer, je n'ai rien dit !

M. LE MAIRE : Je vous le dis, tout comme la route de Somain, quand je vois les commerces, c'est pareil. Il faudrait peut-être faire des trottoirs en enrobé.

M. OGER : Pour la route de Somain, moi, ça m'arrive souvent d'aller marcher pour aller à la boulangerie où autre, ou chez le fleuriste. J'ai croisé plusieurs fois des personnes âgées qui allaient à la maison médicale au bout et qui faisaient pause sur pause, qui n'en pouvaient plus de marcher dans les cailloux.

M. LE MAIRE : Justement, qu'est-ce que je viens de vous dire. On en est conscients, mais on ne peut pas tout faire. L'euro million n'est pas arrivé à Marchiennes.

M. MARTINEZ : Pour vous montrer, Monsieur Oger que nous donnons une importance toute particulière à vos questions. Vous allez pouvoir prendre tous, à la page 5, au milieu de la page, année 2020, évolution en pourcentage ; vous mettez un petit moins devant, c'est effectivement une baisse.

M. OGER : Je n'avais pas relevé, mais effectivement...

M. MARTINEZ : Le souci du détail. Ce n'est pas 12,53, mais - 12,53.

M. OGER : La dernière question, page 6, à quoi avait été utilisé l'emprunt de 1 475 000 € inscrit en investissement divers, dans le tableau des amortissements.

M. MARTINEZ : C'est investissement divers, mais pas dans le sens charges diverses, c'est parce qu'à l'époque, quand nous avons fait ce prêt, il y avait plusieurs chantiers en cours et donc, c'était pour financer plusieurs projets.

M. LE MAIRE : Il y avait déjà le projet du terrain de foot plus d'autres travaux qui ont été effectués.

M. MARTINEZ : Les règles comptables nous obligent à le mettre dans cette rubrique « investissements divers ».

M. OGER : Quand il y a 1,5 M€ d'empruntés, on aime bien savoir.

M. MARTINEZ : C'est facile de le retrouver, si vous voulez on vous enverra le détail exact des travaux qui ont été réalisés.

Si dans le prêt on retrouve le dojo et le boulodrome, je pense qu'une grande partie concerne le club house.

Mme WAMBRE : Page 9 : attribution de compensation CCCO, qu'est ce qui explique une telle baisse par rapport aux années antérieures ?

M. LE MAIRE : C'est peut-être la participation au SMTD.

M. MARTINEZ : On paye plus pour le transport, on ne payait pas avant.

Mme MIXE : C'est la nouvelle compétence prise par la CCCO en 2019, le SMTD, qui coûte 75 000 €.

M. MARTINEZ : La CCCO a récupéré la compétence transport/mobilité donc chaque commune doit cotiser. Chose que nous n'avions pas avant.

M. OGER : C'est cher.

M. MARTINEZ : Ça fait mal.

M. LE MAIRE : C'est pour toutes les communes.

M. MARTINEZ : Je ne sais pas si quelqu'un d'autre a une remarque, une suggestion, une critique, une félicitation ou une invitation ?

Concernant le DOB qui permet de voter le ROB, qui est pour ce Rapport d'Orientation Budgétaire ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient.

Je vous remercie.

Décision du Conseil Municipal - Adopté à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 02 – Admission en non valeur

M. MARTINEZ : Nous avons une admission en non-valeur pour le Budget pour la commune, 2021. L'Assemblée est informée que Monsieur Pruvost, Comptable public, se trouve dans l'impossibilité de recouvrer deux titres de recettes relatifs au budget de la commune pour un montant total de 257.30 €, détaillés ci-dessous :

- Titre 308 émis et rendu exécutoire sur l'exercice 2016 au nom des Ambassadrices de Marchiennes pour un montant de 244.50 €, le club des majorettes pour ceux qui ne connaissent pas.

- Titre 162 émis et rendu exécutoire sur l'exercice 2014 au nom des Ambassadrices de Marchiennes pour un montant de 12.80 €.

Cette association s'est mise en sommeil en janvier 2018 en omettant de s'acquitter des factures restantes, mais après avoir perçue la subvention 2017.

Nos courriers sont restés sans réponse ainsi que le signalement auprès de Monsieur le Procureur de la République de Douai.

Conformément à la nomenclature M14, Monsieur le Percepteur à solliciter Monsieur le Maire afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des titres détaillés ci-dessus.

L'Assemblée est invitée à accepter d'admettre en non-valeur les titres 308 de 2016 et 162 de 2014 au nom des Ambassadrices de Marchiennes pour un montant total de 257.30 €

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Ce n'est pas une grosse somme, mais pour être en règle.

Qui est contre ?

Qui s'abstient.

Je vous remercie.

Décision du Conseil Municipal - Adopté à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 03 – Tarifs de l'école de musique municipale année scolaire 2021-2022

M. MARTINEZ : Vous l'aurez compris, 2021 est une année de stabilité.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 34/2020 en date du 29 JUIN 2020 fixant comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021.

Ce sont les mêmes que l'année précédente.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de maintenir les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2021-2022 ainsi que les autres termes de la délibération 24/2018 du 05 juin 2018 que vous retrouvez derrière.

Qui est contre ?

Qui s'abstient.

Je vous remercie.

J'en ai terminé pour les finances.

Comme vous le savez, au prochain Conseil nous verrons le budget, de nouveau je vais vous assommer de chiffres, on essaiera de faire au plus simple.

M. OGER : Quelle est la date du prochain Conseil ?

M. LE MAIRE : Elle n'est pas encore définie.

M. MARTINEZ : Avant le mois de juin, puisqu'on en aura un troisième.

M. LE MAIRE : Tout d'abord félicitation pour ton exposé, Laurent. Tu peux boire un coup parce que tu as beaucoup parlé.

M. MARTINEZ : Surtout félicitations aux gens qui ont travaillé dessus.

M. LE MAIRE : Et félicitation à Madame la Directrice Générale des Services et félicitation à Chantal, pour leur travail.

Décision du Conseil Municipal - Adopté à l'Unanimité – 27 Voix Pour

AFFAIRES GENERALES

- N° 04 – SIGPH – Adhésion commune d'Aniche et modification des statuts

M. LE MAIRE : Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante avoir reçu le 18 février dernier, par pli recommandé, la notification de la délibération n° 2021/01 adoptée par le Comité Syndical De La Piscine d'Hornaing, le 04 janvier dernier et adoptant l'adhésion de la commune d'Aniche et la modification des articles 1 et 17 des statuts du dit syndicat

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT, les communes adhérentes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de donner un avis favorable à cette nouvelle adhésion ainsi qu'à la modification des statuts du syndicat SIGPH dont copie ci-jointe.

Vous avez les copies qui sont là, je ne sais pas si vous avez des remarques.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Décision du Conseil Municipal - Adopté à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 05 - Convention avec le Département Entretien Signalisation Horizontale –

M. LE MAIRE : L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le département du Nord précisant les modalités de mise en œuvre et d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales en agglomération, dont le projet est annexé à la présente. Vous avez toute la convention.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Décision du Conseil Municipal - Adopté à l'Unanimité – 27 Voix Pour

ENFANCE JEUNESSE – EAJ

- N° 06 – Accueil de Loisirs été 2022 – EAJ – PRJ – Fixation des dates d'ouverture –

M. LE MAIRE : Ce n'est pas Valérie, c'est moi, parce qu'elle est partie à la piscine et les dossiers étaient partis.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le calendrier des vacances scolaires 2021-2022 et, précise que la fin des cours est programmée au mardi 05 juillet inclus pour les primaires et maternels, et au mercredi 6 juillet inclus pour les collégiens et lycéens.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer comme suit les dates des accueils de Loisirs Eté :

- Pour l'EAJ - Du jeudi 07 juillet au vendredi 05 Août 2022, soit 1 forfait 2 jours, 1 forfait 4 jours et 3 forfaits 5 jours
- Pour le PRJ – Du jeudi 07 au vendredi 29 Juillet 2022, soit 1 forfait 2 jours, 1 forfait 4 jours et 2 forfaits 5 jours

Pour la première semaine d'août, il y aura de quartiers d'été.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Décision du Conseil Municipal - Adopté à l'Unanimité – 27 Voix Pour

- N° 07 – Cantine Scolaire Tarifs année scolaire 2021/2022

M. LE MAIRE : Cantine Scolaire et Cantine Accueil Collectif de Mineurs – Tarifs année scolaire 2021-2022.

L'assemblée délibérante est sollicitée afin d'adopter les tarifs ci-après de la cantine scolaire et de la cantine des Accueils Collectifs de Mineurs et Eté, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022. Il est proposé à l'Assemblée délibérante de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année scolaire 2021-2022.

Vous avez tous les tarifs.

Bénéficiaires	Tarifs 2020/2021 (pour rappel)
Marchiennois	3.17€
Extérieurs	4.42€
Elèves stagiaires Marchiennois et extérieurs	3.17€
Commensaux	4.42€
Enfants de Commensaux	3.17€
Personnel Communal	3.17€
Elus	3.17€

Concernent les repas servis durant l'accueil de Juillet 2022, le tarif sera calculé au forfait semaine selon la formule si après :

Prix du repas X Nombre de jours d'ouverture de l'accueil sur la semaine.

- de préciser que seules les personnes domiciliées sur la commune peuvent prétendre au tarif Marchiennois, en cas de déménagement en cours d'année scolaire, le tarif sera maintenu pour le reste de l'année scolaire.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Décision du Conseil Municipal - Adopté à l'Unanimité – 27 Voix Pour

N° 08 – Accueils de Loisirs péri et extra scolaire – Tarifs année scolaire 2021/2022

M. LE MAIRE : Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de fixer les tarifs des accueils péri et extra-scolaire de la commune pour l'année scolaire 2021-2022 notamment les tarifs appliqués au quotient familial supérieur à 700 €.

Il rappelle également la convention d'objectif et de financement L.E.A. avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, fixant les tarifs des quotients familiaux allant de 0 à 700€ inclus.

Il propose à l'Assemblée délibérante de ne pas augmenter les tarifs (rappelés ci-dessous) des Accueils périscolaires, garderie matin et/ou soir, mercredi, accueil extrascolaire, petites vacances scolaires, accueil du midi et de l'accueil de juillet /Août pour l'année scolaire 2021-2022.

Tarif convention LEA pour rappel.

Vous avez les tarifs en dessous.

Après, les vacances scolaires et mercredis, il y eu des modifications.

Accueil collectif des mineurs été – juillet.

Garderie matin : 7 h à 9 h

Garderie du soir : 17 h à 19 h

La journée : 9 h à 17 h

La demi-journée : 9 h à 17 h.

Il y avait quelques modifications à faire.

L'Assemblée délibérante est sollicitée afin :

- de valider les tarifs pour le ci-dessus en heure/enfant pour la période l'année scolaire 2021-2022,
- de dire que l'inscription à l'accueil collectif de mineurs pour la période été se fera obligatoirement au forfait semaine. Le tarif journalier ou ½ journalier sera automatiquement multiplié par le nombre de jours d'ouverture du centre sur une semaine afin de déterminer le prix du forfait semaine.

M. OGER : Il y a une obligation de garder les 4 chiffres après la virgule ou c'est simplement une coquille ?

Dans le calcul accueil midi pour les petites vacances scolaire et les quotients familiaux.

M. LE MAIRE : On est obligé d'appliquer ces barèmes-là. On aurait pu arrondir.

Nous allons passer au vote.

Qui est pour ?

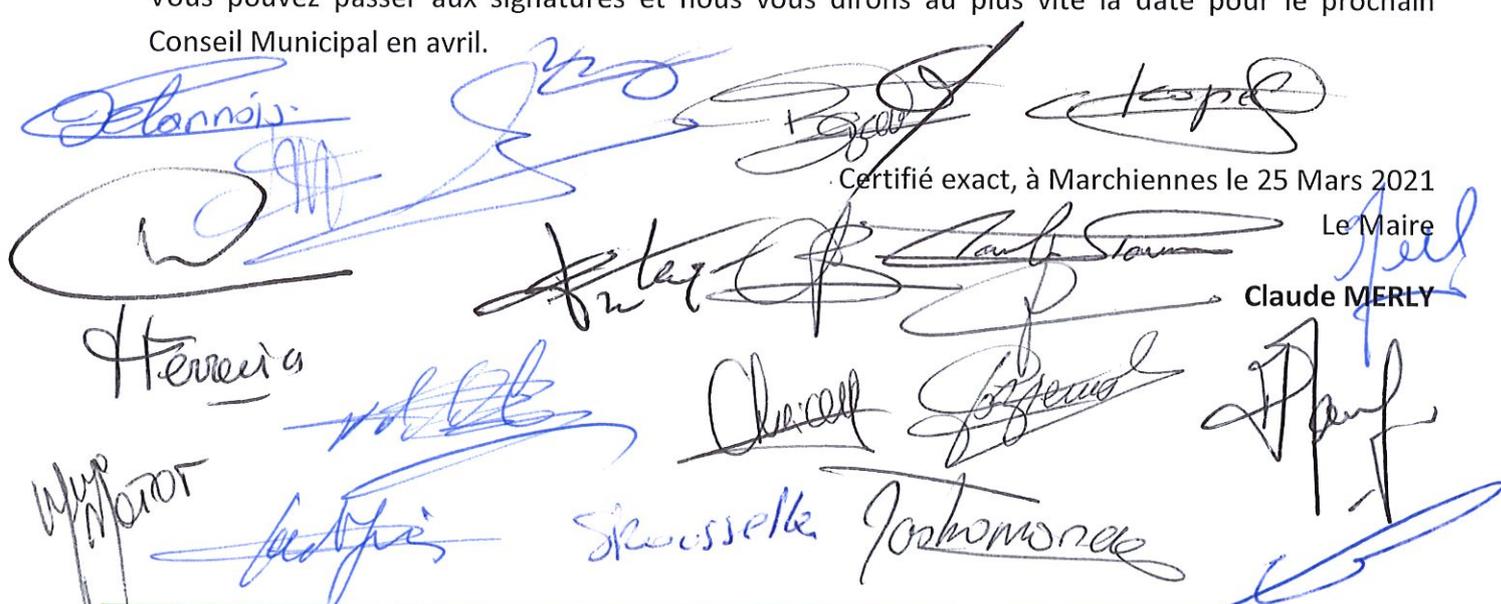
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Décision du Conseil Municipal - Adopté à l'Unanimité – 27 Voix Pour

M. LE MAIRE : Tout d'abord merci de votre présence.

Vous pouvez passer aux signatures et nous vous dirons au plus vite la date pour le prochain Conseil Municipal en avril.



Certifié exact, à Marchiennes le 25 Mars 2021

Le Maire

Claude MERLY